



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante et onzième session
Rome, 6-7 décembre 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGE
I. INTRODUCTION	1-2	1
II. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3-57	1-13
A. Ouverture de la session	3	1
B. Adoption de l'ordre du jour	4	1
C. Cinquième reconstitution des ressources du FIDA	5-6	1
D. Questions financières	7-18	2-4
E. Schéma détaillé du programme de reconfiguration des processus	19	4
F. Cofinancement de projets par le biais du marché	20	4
G. Ressources disponibles pour engagement	21	5
H. Participation du FIDA à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	22-25	5-6
I. Propositions de projets et programmes présentées au Conseil pour examen	26-40	7-10
J. Propositions de dons présentées au Conseil pour examen	41-46	10-11
K. Activités prévues au titre des projets	47	11
L. Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté	48	11
M. Rapport de situation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	49	12
N. Autres questions	50-57	12-13
ANNEXES		
I. Liste des participants à la soixante et onzième session du Conseil d'administration		15-20
II. Liste des documents dont sera saisi le Conseil d'administration à sa soixante et onzième session		21-24
III. Ordre du jour		25-27

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil d'administration a tenu sa soixante et onzième session à Rome, les 6 et 7 décembre 2000. Une liste des participants est jointe en annexe I.
2. Le Conseil d'administration était saisi des documents dont la liste figure à l'annexe II.

II. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Président du FIDA, M. Fawzi H. Al-Sultan, en sa qualité de président du Conseil, a ouvert la soixante et onzième session du Conseil d'administration.

B. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil d'administration a examiné l'ordre du jour provisoire présenté dans le document EB 2000/71/R.1/Rev.1 et, après avoir discuté de ce point, a adopté l'ordre du jour contenu dans le document EB 2000/71/R.1/Rev.2. L'ordre du jour est joint en annexe III.

C. Cinquième reconstitution des ressources du FIDA (point 3 de l'ordre du jour)

a) État des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA

5. Le Conseil d'administration a examiné l'état des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2000/71/R.2 et additifs). Les administrateurs se sont dit gravement préoccupés par le retard pris dans l'achèvement de la cinquième reconstitution et ont exhorté les États membres à faire au plus vite les annonces nécessaires à cette reconstitution. Dans ce contexte, le Conseil a également examiné le document EB 2000/71/R.39 et est convenu de déléguer au Président du FIDA le pouvoir de parachever en son nom la résolution 119/XXIV relative à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA au cas où les conditions requises seraient réunies avant la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs. La seule mesure, outre la déclaration, qui devrait être faite au moment du parachèvement de la résolution, consisterait à insérer, dans le paragraphe II.4 a) de la résolution 119/XXIV le chiffre de la reconstitution, qui devrait être le montant total des annonces de contribution reçues à la date du parachèvement de la résolution.

b) Situation des ressources du FIDA à la fin de l'année 2000

6. Un examen de la situation des ressources du FIDA à la fin de 2000 (document EB 2000/71/R.37) a fait apparaître la nécessité de parachever la cinquième reconstitution afin que celle-ci prenne effet au plus tôt. L'insuffisance des versements au titre de la cinquième reconstitution et la faible rentabilité des placements pendant l'année 2000, auxquelles sont conjuguées des pertes de change, ont été gravement préjudiciables à la situation des ressources du Fonds. Après un échange de vues prolongé concernant la situation des ressources, le Conseil a décidé de ne pas modifier la résolution relative à la cinquième reconstitution et a demandé que la situation fasse l'objet d'examen plus réguliers.

D. Questions financières (point 4 de l'ordre du jour)

a) État des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA

7. Le Conseil d'administration a examiné l'état des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2000/71/R.3 et additif), notant que les instruments de contribution déposés et les paiements reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre au titre d'annonces non assorties d'un instrument de contribution représentaient l'équivalent de 413,9 millions de USD, soit environ 98,6% des annonces totales.

b) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2000

8. Le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2000 (EB 2000/71/R.4) a donné lieu à un vaste débat. La volatilité des marchés des actions au cours de l'année écoulée et le résultat décevant des placements ont suscité un certain nombre de questions concernant la stratégie d'investissement du Fonds, même si les administrateurs ont bien noté que les résultats du Fonds étaient supérieurs aux rendements de référence du marché. À cet égard, il a été convenu d'examiner plus à fond ces questions dans le cadre du séminaire tenu en même temps que la session, et de revoir le rapport Deloitte & Touche établi en marge des négociations de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA.

9. Les administrateurs se sont félicités de la présentation simplifiée proposée pour les rapports trimestriels, qui figure en annexe XIV du document EB 2000/71/R.4, et ont souligné l'importance de communiquer les informations concernant le portefeuille du FIDA d'une manière qui soit accessible aux non-spécialistes. Il a été suggéré d'y inclure un résumé analytique, des avis d'experts sur les tendances des marchés financiers le trimestre suivant et des comparaisons de la performance du FIDA non seulement avec les valeurs de référence mais aussi avec les résultats d'institutions similaires. Le Président du Comité de vérification des comptes a réaffirmé que le Comité tenait à ce que le rapport sur les performances du portefeuille contienne aussi le moins de "surprises" que possible, et estimait que le mécanisme d'avertissement rapide, précédemment demandé par le Conseil pour les périodes de particulière volatilité des marchés, devait être revu. Le nouveau mode de présentation sera utilisé pour le prochain rapport trimestriel.

c) Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts

10. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts contenu dans le document EB 2000/71/R.5 et son additif, ainsi que des efforts déployés par le Fonds pour suivre activement chaque cas d'arriérés.

d) Règlement des arriérés de la République du Congo

11. Le Conseil d'administration a examiné les renseignements contenus dans le document EB 2000/71/R.34 concernant le règlement des arriérés de la République du Congo et a approuvé le plan de règlement ci-après:

- “a) le total des arriérés au 1^{er} octobre 2000 s'établit à 20 677 430 FRF en valeur nominale;
- b) la valeur actuelle nette des arriérés au 1^{er} octobre 2000 équivaut à 28 282 672 FRF;
- c) la valeur actuelle nette des arriérés sera réglée au FIDA selon les modalités suivantes:
 - i) acompte de 5 038 814 FRF;
 - ii) dix tranches de 2 324 386 FRF chacune à verser aux dates suivantes:
1^{er} septembre 2001, 1^{er} mars 2002, 1^{er} septembre 2002, 1^{er} mars 2003,
1^{er} septembre 2003, 1^{er} mars 2004, 1^{er} septembre 2004, 1^{er} mars 2005,
1^{er} septembre 2005, 1^{er} mars 2006; et



d) règlement à la date d'échéance de tous les recouvrements courants."

e) **Politique du FIDA en matière de tirage et échéanciers de paiement**

12. Le Conseil d'administration a examiné la proposition contenue dans le document EB 2000/71/R.6 et, après examen, a adopté la décision ci-après:

- i) le Conseil d'administration adopte une politique de tirage à 100% sur les contributions des pays membres au prorata;
- ii) les pays membres peuvent passer avec le FIDA des accords individuels concernant les échéanciers de paiement. Ces accords n'auront pas d'incidence négative sur le financement des opérations du Fonds; et
- iii) les accords individuels susmentionnés seront officiellement conclus entre les pays membres et le FIDA, au cas par cas, avant la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs, en février 2001, de manière à ce qu'ils aient pris effet au moment du prochain appel de tirage en avril 2001.

13. En adoptant cette décision, le Conseil a modifié la proposition initiale en supprimant à l'alinéa i) de la décision le mot "obligatoire" avant les mots "à 100% sur les contributions des pays membres au prorata".

14. Il a été en outre convenu que la politique de tirage du Fonds serait réexaminée dans le cadre des négociations de la prochaine reconstitution.

f) **Programme de travail et budget du FIDA pour 2001**

15. En ce qui concerne le programme de travail et budget du FIDA pour 2001 (document EB 2000/71/R.7 et additif), plusieurs administrateurs ont jugé préoccupante la proposition de réduire le programme de prêts du Fonds. Après avoir longuement discuté de cette question, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation établissant à 394 millions de USD le niveau du programme de travail pour 2001 (document EB 2000/71/R.7/C.R.P.1). Le Conseil réexaminera le programme de travail en avril 2001, en vue de porter à 29 ou 30 le nombre des projets au cas où des ressources seraient disponibles pour engagement. L'administrateur pour les États-Unis a fait savoir que son pays s'inquiétait de ce que le programme de travail ait été planifié sur la base de recettes incertaines. En conséquence, les États-Unis se sont abstenus d'approuver la recommandation.

16. Le Conseil d'administration a recommandé que le budget administratif proposé pour 2001, soit 53,266 millions de USD, qui comprend la conversion des contrats de personnel temporaire employé de longue date en contrats de durée déterminée, et une provision pour imprévus de 250 000 USD, soit soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation. Il a recommandé aussi que le Conseil approuve la création du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) et a suggéré que, une fois adopté, le nouveau format MFDP soit utilisé pour présenter les futurs programmes de travail et budgets du FIDA. L'administrateur pour les États-Unis s'est également abstenu d'approuver la création du MFDP.

g) **Rapport du Comité de vérification des comptes**

17. Le Conseil d'administration a entériné le rapport du Comité de vérification des comptes (document EB 2000/71/R.8) présenté par son président et, sur recommandation du Comité, a approuvé de modifier les politiques du FIDA relatives au provisionnement des prêts en souffrance comme cela se fait dans les autres institutions financières internationales; pour cela, il a adopté les décisions ci-après:



- “i) Conformément aux normes comptables en vigueur, le Conseil d'administration approuve le principe du provisionnement comptable des prêts en souffrance pour tenir compte de la dépréciation présumée des actifs correspondants. La dépréciation portera sur l'intégralité du prêt et non pas seulement sur les tranches de remboursement échues. S'il est impossible d'estimer avec un degré de probabilité raisonnable les flux de trésorerie escomptés d'un prêt (comme l'exige la norme comptable pertinente), on pourra employer une méthode analogue à celle appliquée pour le provisionnement des arriérés de contributions des États membres. En d'autres termes, on constituera une provision sur tous les arriérés dépassant 24 mois, provision qui comprendra toutes les tranches de remboursement d'un même prêt déjà échues, y compris celles échues depuis moins de 24 mois. Passé ce délai, tous les montants échus et non réglés seront considérés comme provisionnés, même au cas où une partie des arriérés serait remboursée ultérieurement. À l'expiration d'un délai de 48 mois, on provisionnera l'intégralité du principal non remboursé.
- ii) La date à laquelle le délai applicable commence à courir est celle de la clôture de l'exercice. Toutefois, si un arriéré est réglé après cette date mais avant la signature des états financiers par le Commissaire aux comptes, il en sera dûment tenu compte.
- iii) La variation nette de la provision pour dépréciation des prêts fera l'objet d'une ligne distincte (insérée à la suite des dépenses administratives) dans l'état des activités et des variations de l'actif net et figurera aussi séparément au bilan. Des renseignements plus détaillés seront donnés dans les notes relatives aux états financiers.
- iv) Dans le calcul des ressources futures, il sera tenu compte des impayés qui ont été provisionnés au titre des prêts en souffrance.
- v) Conformément à la pratique courante, le délai applicable pour la non-comptabilisation des intérêts et des commissions de service en souffrance sera ramené, à compter du 1^{er} janvier 2001, de 300 à 180 jours.”

18. Le Conseil d'administration a également souscrit à la recommandation du Comité d'autoriser des transferts annuels supplémentaires de 1,7 million de USD pendant quatre ans à partir de 2000 pour financer le déficit actuariel de l'assurance-maladie après cessation de service.

E. Schéma détaillé du programme de reconfiguration des processus (point 5 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil d'administration a examiné le schéma détaillé du programme de reconfiguration des processus (document EB 2000/71/R.9) et a approuvé son financement à hauteur de 15,5 millions de USD pour la première phase de sa mise en œuvre, qui s'étendra sur la période 2001-2003. Le FIDA veillera à ce que la stratégie et les directives opérationnelles soient placées au premier rang des priorités et à ce que, pour les services de consultants, le Conseil d'administration soit associé au processus de passation des marchés du programme, qui feront l'objet d'appels d'offres internationaux auxquels les sociétés de pays en développement seront invitées à participer. Le Fonds fera aussi périodiquement rapport au Conseil sur l'état d'avancement du programme, ainsi que sur les dépenses et les avantages qui s'y rattachent. Enfin, les administrateurs ont reçu l'assurance que les priorités du programme privilégient l'impact des opérations du FIDA sur les ruraux pauvres.

F. Cofinancement de projets par le biais du marché (point 6 de l'ordre du jour)

20. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition de cofinancement de projets par le biais du marché telle qu'elle figure dans le document EB 2000/71/R.10. Cette proposition permettra au FIDA d'aider des gouvernements bénéficiaires à accéder aux sources de financement du secteur privé pour cofinancer des activités liées à ses projets. Il est convenu de soumettre au Conseil des

gouverneurs pour approbation à sa vingt-quatrième session un cadre général sur le cofinancement des projets et programmes du FIDA par le biais du marché. La recommandation prévoit que le Conseil d'administration examinera chaque proposition individuellement, ce qui laissera à celui-ci toute latitude pour donner son approbation au cas par cas. Il a été en outre convenu que les modalités du cadre proposé seraient réexaminées dès que quelques propositions auront été mises en oeuvre.

G. Ressources disponibles pour engagement (point 7 de l'ordre du jour)

21. Le Conseil d'administration a examiné les informations contenues dans le document EB 2000/71/R.11 et a noté que des ressources suffisantes étaient disponibles au titre du programme ordinaire du FIDA et pouvaient être engagées pour financer toutes les contributions à l'Initiative PPTE, ainsi que les propositions de projets/programmes et de dons soumises à la présente session du Conseil d'administration.

H. Participation du FIDA à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) (point 8 de l'ordre du jour)

22. Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur l'Initiative PPTE et la participation du FIDA à cette initiative. Il a examiné les propositions contenues dans le document EB 2000/71/R.12. Après avoir passé en revue les propositions de contributions visant à réduire, dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, la dette du Bénin, du Burkina Faso, du Honduras, du Mali et du Sénégal envers le FIDA, a adopté la résolution ci-dessous:

DÉCIDE: que le Fonds, après que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international auront déclaré au point d'achèvement que le Bénin, le Burkina Faso, le Honduras, le Mali et le Sénégal ont rempli les conditions fixées pour l'allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, réduira la valeur de la dette du Bénin, du Burkina Faso, du Honduras, du Mali et du Sénégal à son égard, **en annulant leurs obligations semestrielles respectives au titre du service de la dette** au FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles après le point d'achèvement, dans la limite des valeurs actuelles nettes, exprimées en DTS, indiquées dans le tableau 4 du document EB 2000/71/R.12.

Tableau 4: Résumé des décisions soumises au Conseil d'administration

	Bénin	Burkina Faso	Honduras	Mali	Sénégal	Total
Encours total du service de la dette (en millions de DTS)	33,00	25,53	16,32	40,76	29,60	145,21
VAN de l'encours total du service de la dette (en millions de DTS)	15,08	11,19	7,48	18,43	12,08	64,26
Volume total de l'allègement en % de la VAN	31,3	46,3	17,8	37,0	19,3	
Montant total de l'allègement requis en VAN, y compris les montants approuvés précédemment par le Conseil d'administration (en millions de DTS) *	4,72	5,18	1,33	6,82	2,33	20,38

* Les montants correspondants en valeur nominale sont fournis à titre indicatif dans le tableau 2 du document EB 2000/71/R.12. Voir également la note b) du même tableau.



23. Le Conseil d'administration a aussi approuvé le principe général¹ de l'intégration des arriérés *cumulés avant le point de décision du FIDA*² dans la formule d'allégement de la dette avec concentration en début de période, pour les pays:

- “• qui ont été déclarés admis à bénéficier d'un allégement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE;
- qui ont cumulé des arriérés envers le FIDA;
- qui ont fait des efforts *manifestes et concrets* pour résorber ces arriérés et/ou, le cas échéant, pour se soumettre au plan de règlement des arriérés qui a été arrêté; et
- dont la capacité de remboursement à court terme a été jugée objectivement insuffisante par la Banque mondiale et le FMI pour qu'ils puissent assurer le service de leur dette et régler leurs arriérés.”

24. La contribution du FIDA à l'allégement de la dette de ces pays sera donc structurée comme suit:

- au point *de décision*: intégration immédiate des arriérés admissibles² dans le montant en VAN de l'allégement que le FIDA accordera au pays au titre de l'Initiative PPTE;
- pendant la *période intermédiaire*:
 - a) le gouvernement restera à jour de ses obligations de remboursement de prêts, conformément à la règle générale en la matière³; et
 - b) le FIDA aidera dans un premier temps le gouvernement (à la demande de ce dernier) à élaborer le DSLP, puis dans un second temps, à mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté par l'intermédiaire de programmes qui supposeront notamment la réactivation immédiate du portefeuille du pays. L'«intégration des arriérés» et l'allégement éventuel des paiements au titre du service de la dette pendant la période intermédiaire dépendront directement de la qualité de la collaboration entre le gouvernement et le FIDA autour du DSLP; et
- au point *d'achèvement*: si la période intermédiaire s'est déroulée comme prévu, allégement de 100% du service de la dette jusqu'à concurrence du montant visé en VAN.

25. Les administrateurs pour le Japon et les États-Unis, tout en appuyant les propositions spécifiques par pays, se sont abstenus d'approuver le principe de l'intégration des arriérés dans l'allégement de la dette.

¹ “Également applicable à d'autres cas similaires de PPTE évoqués dans le rapport périodique du FIDA au Conseil d'administration sur la situation des arriérés.”

² “Calculés en ‘valeur actuelle’, conformément à la politique du FIDA en matière de règlement des arriérés (voir le document GC 21/L.7). Les arriérés en sus du niveau d'allégement prévu au titre de l'Initiative PPTE seront traités comme le prévoit la politique ordinaire du FIDA en la matière. Il est à noter que les arriérés encourus avant la date limite d'admissibilité de la dette ne seront pas pris en compte dans l'encours de la dette à alléger, car cela gonflerait indûment le montant des créances à traiter dans le cadre de l'Initiative PPTE.”

³ “Le FIDA part du principe que le service de la dette sera assuré à 100% pendant la période intermédiaire. Toutefois, si la Banque mondiale et le FMI jugent insuffisante la capacité de service de la dette de tel ou tel pays pendant la période considérée, le FIDA pourra demander au Conseil d'administration d'envisager une réduction des paiements exigés, par exemple de 50%, ou même, comme dans le cas de la Guinée-Bissau, une dispense totale de ces paiements pendant la période intermédiaire.”

I. Propositions de projets et programmes présentées au Conseil pour examen (point 9 de l'ordre du jour)

26. Le Conseil d'administration a examiné les propositions de projets et programmes ci-après:

a) **Afrique I**

i) *Sénégal: Projet d'organisation et de gestion villageoises – Phase II*

27. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.13 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (10 700 000 DTS) venant à échéance le 15 août 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

b) **Afrique II**

i) *Kenya: Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre*

28. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.14 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Kenya un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 450 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

ii) *Madagascar: Projet de mise en valeur du haut bassin du Mandraré – Phase II*

29. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.16 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Madagascar un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 850 000 DTS) venant à échéance le 15 août 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

iii) *Ouganda: Programme national de services de conseils agricoles*

30. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.17 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Ouganda un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (13 700 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une



commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

iv) *Tanzanie, République-Unie de: Programme de services financiers ruraux*

31. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.18 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République-Unie de Tanzanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (12 800 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

32. Le prêt en faveur du programme de services financiers ruraux dans la République-Unie de Tanzanie a été formulé et approuvé au titre du mécanisme flexible de financement.

c) **Asie et Pacifique**

i) *Cambodge: Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et de Kampot*

33. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.19 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera au Royaume du Cambodge un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (7 850 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) *Chine: Projet de lutte contre la pauvreté dans le Guangxi occidental*

34. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.20 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt-trois millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (23 800 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date. Ce prêt est assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

iii) *Corée, R.P.D.: Projet de sécurité alimentaire sur les hautes terres*

35. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.21 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire démocratique de Corée un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-neuf millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (19 150 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date.



Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

36. Les administrateurs pour le Japon et les États-Unis ne se sont pas associés au consensus relatif à cette proposition. Certains administrateurs ont aussi formulé leur inquiétude quant à l'environnement dans lequel se déroulerait le projet mais ont apprécié la collaboration croissante du Fonds avec d'autres organismes des Nations Unies.

iv) *Pakistan: Projet de développement dans le sud des zones tribales sous administration fédérale*

37. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.22 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique du Pakistan un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (13 400 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

d) **Amérique latine et Caraïbes**

i) *Uruguay: Programme national d'appui aux petits producteurs – Phase II (PRONAPPA II)*

38. Le Conseil d'administration a étudié le programme proposé dans le document EB 2000/71/R.23 et, après examen, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République orientale de l'Uruguay un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions huit cent mille droits de tirages spéciaux (10 800 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} janvier 2019 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**

i) *Égypte: Mémoire du Président: Projet de développement rural de la région du Sohag – Report de la date d'entrée en vigueur du prêt (prêt no 484-EG)*

39. Le Conseil d'administration a pris note des renseignements contenus dans le document EB 2000/71/R.35 et a approuvé le report au 10 juin 2001 de la date d'entrée en vigueur du prêt destiné au projet de développement rural du Sohag en Égypte, cela afin de disposer d'un délai suffisant pour régler les points subordonnant l'entrée en vigueur du prêt.

ii) *Maroc: Projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province d'Al-Haouz*

40. Le Conseil d'administration a étudié le projet proposé dans le document EB 2000/71/R.24 et ses additif et supplément et, après examen, a adopté la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds fera au Royaume du Maroc un prêt en diverses monnaies d’un montant équivalant à quatorze millions cent mille droits de tirage spéciaux (14 100 000 DTS) venant à échéance le 15 janvier 2021 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d’un taux d’intérêt équivalant à 50% du taux d’intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

**J. Propositions de dons présentées au Conseil pour examen
(point 10 de l’ordre du jour)**

41. Le Conseil d’administration a examiné les propositions de dons ci-après:

- a) **Don d’assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté en vue de démarginaliser les ruraux pauvres en leur donnant accès aux actifs productifs: don destiné à l’élargissement du mécanisme de potentialisation des communautés et au financement des coûts de fonctionnement de son secrétariat**

42. Le Conseil d’administration a examiné les informations présentées dans le document EB 2000/71/R.25 et a approuvé ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds, afin de financer en partie l’action visant à démarginaliser les ruraux pauvres en leur donnant accès aux actifs productifs: don destiné à l’élargissement du Mécanisme de potentialisation des communautés et au financement des coûts de fonctionnement de son secrétariat, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2001, accorde un don d’un montant ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 de USD) à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté; ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- b) **Dons d’assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI**

43. Le Conseil d’administration a examiné les propositions de dons figurant dans les documents EB 2000/71/R.33 et EB 2000/71/R.26 respectivement, concernant le financement partiel des deux centres de recherche indiqués ci-après, et a approuvé ces dons en adoptant les résolutions suivantes:

“DÉCIDE: que, dans le but de financer en partie le programme de recherche appliquée sur l’utilisation de l’eau saumâtre/salée en Afrique du Nord pour quatre ans, le Fonds accordera un don d’un montant ne dépassant pas quatre cent mille dollars des États-Unis (400 000 USD) au Centre arabe d’étude des terres arides et non irriguées (ACSAD) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie la mise au point et la diffusion de technologies à l’intention des petits producteurs de bambou et de rotin – Phase II, accordera un don ne dépassant pas un million deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars des États-Unis (1 295 000 USD) au Réseau international de recherche sur le bambou et le rotin (INBAR) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”



- c) **Don d'assistance technique en faveur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour un programme visant à améliorer les capacités techniques des organisations locales à appuyer des projets d'investissement rural en Amérique centrale, au Mexique et au Panama**

44. Le Conseil d'administration a examiné les informations présentées dans le document EB 2000/71/R.27 et a approuvé ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: que, dans le but de financer en partie le programme visant à améliorer les capacités techniques des organisations locales à appuyer des projets d'investissement rural en Amérique centrale, au Mexique et au Panama sur une période de trois ans, le Fonds accordera un don d'assistance technique d'un montant ne dépassant pas huit cent quatre-vingt mille dollars des États-Unis (880 000 USD) au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- d) **Don au titre du Programme de coopération élargie (PCE) FIDA/ONG à World Vision pour le projet relatif au bassin hydrographique du Bobonaro au Timor oriental**

45. Le Conseil d'administration a examiné les informations présentées dans le document EB 2000/71/R.38 et a approuvé ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie le projet relatif au bassin hydrographique du Bobonaro sur le territoire du Timor oriental pendant un an à compter de janvier 2001, le Fonds accordera à World Vision un don ne dépassant pas soixante-quatorze mille cinq cents dollars des États-Unis (74 500 USD) au titre du Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE), selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

46. L'administrateur pour l'Indonésie a demandé que soient enregistrées les réserves de son pays à propos de cette proposition de don.

K. Activités prévues au titre des projets (point 11 de l'ordre du jour)

47. Le Conseil d'administration a examiné les documents relatifs aux activités prévues au titre des projets pour 2000-2001 (EB 2000/71/R.28 et additifs) et a pris note des informations données sur les projets de la réserve.

L. Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (point 12 de l'ordre du jour)

48. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (document EB 2000/71/R.29) qui fait ressortir les événements qui, en 2000, ont favorisé la consolidation d'un programme cohérent et d'une solide base institutionnelle qui permettra à la Coalition de poursuivre son action. Le Conseil d'administration est convenu de soumettre ce rapport au Conseil des gouverneurs, à sa vingt-quatrième session.

M. Rapport de situation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (point 13 de l'ordre du jour)

49. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de situation concernant les opérations menées durant l'année 2000 par le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification présenté sous la cote EB 2000/71/R.30 et est convenu de le soumettre au Conseil des gouverneurs, à sa vingt-quatrième session.

N. Autres questions (point 14 de l'ordre du jour)

a) Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs

50. Compte tenu de ce que l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAID) et l'ONG Ingénieurs du Monde (Engineers of the World) répondent aux critères fixés par le Conseil d'administration, ainsi qu'il ressort du document EB 2000/71/R.31, le Conseil a autorisé le Président du FIDA à inviter ces deux organisations à assister en qualité d'observateurs à la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs et aux sessions suivantes.

b) Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs

51. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire révisé de la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs, tel qu'il figure dans le document EB 2000/71/R.32 après modification résultant des délibérations du Conseil.

c) Nomination du Président: période transitoire précédant l'entrée en fonction du Président

52. Le Conseil d'administration a examiné la proposition formulée par les coordonnateurs des trois listes d'États membres du FIDA selon laquelle le Conseil des gouverneurs pourrait envisager d'instituer une période de transition entre le moment où un président sortant quitte ses fonctions et celui où le président élu prend les fonctions de président du FIDA. Après avoir examiné la question, le Conseil a décidé de transmettre, pour approbation, sa recommandation telle qu'elle figure dans le document EB 2000/71/R.36/Rev.1 et le projet de résolution qui l'accompagne au Conseil des gouverneurs à sa vingt-quatrième session.

d) Demande d'admission en qualité de membre non originaire

53. Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2000/71/R.40 et a décidé de recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver, à sa vingt-quatrième session en février 2001, la demande d'admission en qualité de membre présentée par la République d'Islande.

e) Suite donnée à l'Assemblée du millénaire

54. Le Conseil d'administration a brièvement évoqué l'importance de la déclaration faite par le Sommet qui s'est tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000 dans le cadre de la 55^e session de l'Assemblée générale ("Assemblée du Millénaire"). Il est convenu que le FIDA devrait participer au suivi du Sommet du millénaire et qu'un rapport sera présenté à cet effet au Conseil, à sa soixante-douzième session en avril 2001.



f) **Sommet mondial de l'alimentation – cinq ans après**

55. Le Conseil d'administration a de même évoqué l'intérêt du Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après et a suggéré que le FIDA participe activement à cette manifestation. Un rapport lui sera présenté à cet effet à sa soixante-douzième session en avril 2001.

g) **Rapport sur les locaux du siège du FIDA**

56. Le Conseil d'administration a pris note du rapport présenté oralement sur les locaux du siège du FIDA annonçant l'achèvement imminent des travaux de rénovation du bâtiment adjacent et le calendrier envisagé pour le transfert du personnel.

h) **Approbation de la diffusion des documents**

57. Le Conseil d'administration a approuvé la diffusion des documents approuvés à la présente session et a noté que ces documents seront ensuite diffusés sur le site public web du FIDA.



IFAD
INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
Executive Board – Seventy-First session

Rome, 6-7 December 2000

**LIST OF PARTICIPANTS AT THE SEVENTY-FIRST SESSION
OF THE EXECUTIVE BOARD**

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LISTA DE LOS PARTICIPANTES EN EL 71° PERÍODO DE SESIONES
DE LA JUNTA EJECUTIVA**



**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST A

Canada

Jean DEVLIN
Counsellor (Development)
Alternate Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

France

Alain GUILLOUËT
Ministre
Conseiller financier auprès
de l'Ambassade de France
Rome

Germany

Rudolf Josef HUBER
First Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Italy

Augusto ZODDA
Directeur général
Affaires générales, personnel et
processus organisationnels
Ministère du Trésor, du budget
et de la planification économique
Rome

Spain

Jorge DOMEcq
Ministro Plenipotenciario
Embajada de España
Roma

Belgium

Christian PANNEELS
Conseiller
Chef de la Section de coopération
au développement
Représentation permanente
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

Switzerland

Lothar CAVIEZEL
Conseiller scientifique principal
Direction du développement
et de la coopération
Département fédéral des
affaires étrangères
Berne

Portugal

Carlos Manuel DOS SANTOS FIGUEIREDO
Director
General Directorate for European
and International Affairs
Ministry of Finance
Lisbon



**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST A (continued)

Japan

Keiji YAMAMOTO
Minister
Deputy Head of Mission
Embassy of Japan
Rome

Netherlands

Jan BERTELING
Ambassador
Permanent Representative of the
Kingdom of The Netherlands
to FAO, WFP and IFAD
Rome

Norway

Dag BRISEID
Minister Counsellor
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

United States

Lynne A. REICH
International Economist
Office of Multilateral
Development Banks
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Denmark

Jorgen MAERSK-PEDERSEN
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of Denmark to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

United Kingdom

Anthony BEATTIE
Minister
Permanent Representative of the
United Kingdom to the United
Nations Food and Agriculture
Agencies
Rome

Sweden

Michael ODEVALL
Minister
Permanent Representative of
the Kingdom of Sweden
to IFAD
Rome

Australia

Robin DAVIES
Counsellor (Development Cooperation)
Australian Permanent Delegation
to the OECD
Paris



**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST B

Kuwait

Hisham Ibrahim AL-WOQAYAN
Deputy Director-General
Operations and Disbursement
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

United Arab Emirates

Mohammed Fahad AL DUHAIM
Ambassador of the United Arab
Emirates to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Nigeria

Gabriel LOMBIN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Saudi Arabia

Ahmad Ben Souleiman AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

Indonesia

Natigor SIAGIAN
Director of Marketing and Distribution
Directorate General of Primary Industry
and Agricultural Products
Ministry of Agriculture
Jakarta

Venezuela

Carlos POZZO BRACHO
Consejero
Representante Permanente Alterno
de la República Bolivariana de
Venezuela ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Algeria

Ahmed HACHEMI
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République algérienne
démocratique et populaire
auprès du FIDA
Rome



**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

**LIST C
SUB-LIST C1 - Africa**

Angola

Boaventura DA SILVA CARDOSO
Ambassadeur de la République
d'Angola auprès du FIDA
Rome

Egypt

Mohamad KHALIFA
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Tunisia

Kamel BEN REJEB
Directeur général de la coopération
financière multilatérale
Ministère de la coopération internationale
et de l'investissement extérieur
Tunis

Eritrea

Yohannes TENSUE
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the State of Eritrea to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

**LIST C
SUB-LIST C2 - Europe, Asia and the Pacific**

China

LIANG Qu
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
People's Republic of China
to IFAD
Rome

Sri Lanka

Deeptha KULATILLEKE
Minister Counsellor (Commercial)
Alternate Permanent Representative
of the Democratic Socialist
Republic of Sri Lanka
to IFAD
Rome



**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

**LIST C
SUB-LIST C2 – Europe, Asia and the
Pacific (continued)**

India

Neela GANGADHARAN
Minister (Agriculture)
Embassy of the Republic
of India
Rome

Republic of Korea

CHO Il-ho
Deputy Director
Multilateral Cooperation Division
Ministry of Agriculture
and Forestry
Kyonggido

**LIST C
SUB-LIST C3 - Latin America and the Caribbean**

Brazil

Julio César GOMES DOS SANTOS
Ambassador of the Federative
Republic of Brazil to IFAD
Rome

Panama

Horacio J. MALTEZ
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto
de la República de Panamá
ante el FIDA
Roma

Mexico

Víctor Hugo MORALES MELENDEZ
Consejero
Representante Permanente Adjunto
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Argentina

Ariel FERNÁNDEZ
Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Argentina
ante el FIDA
Roma

**LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 À SA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION**

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2000/71/R.1/Rev.2	2	Ordre du jour
EB 2000/71/R.2 + Add.1 + Add.2	3 a)	État des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2000/71/R.3 + Add.1	4 a)	État des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2000/71/R.4	4 b)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2000
EB 2000/71/R.5 + Add.1	4 c)	Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts
EB 2000/71/R.6	4 e)	Politique du FIDA en matière de tirage et échéanciers de paiement
EB 2000/71/R.7 + Add.1 + C.R.P.1	4 f)	Programme de travail et budget du FIDA pour 2001
EB 2000/71/R.8	4 g)	Rapport du Comité de vérification des comptes
EB 2000/71/R.9	5	Schéma détaillé du programme de reconfiguration des processus
EB 2000/71/R.10	6	Cofinancement de projets par le biais du marché
EB 2000/71/R.11	7	Ressources disponibles pour engagement
EB 2000/71/R.12	8	Participation du FIDA à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)
EB 2000/71/R.13 + Add.1 + Sup.1	9 a)	Sénégal: Projet d'organisation et de gestion villageoises – Phase II
EB 2000/71/R.14 + Add.1 + Sup.1	9 b) i)	Kenya: Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre
EB 2000/71/R.16 + Add.1 + Sup.1	9 b) ii)	Madagascar: Projet de mise en valeur du haut bassin du Mandraré – Phase II
EB 2000/71/R.17 + Add.1 + Sup.1	9 b) iii)	Ouganda: Programme national de services de conseils agricoles

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2000/71/R.18 + Add.1 + Sup.1	9 b) iv)	Tanzanie, République-Unie de: Programme de services financiers ruraux
EB 2000/71/R.19 + Add.1 + Sup.1	9 c) i)	Cambodge: Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et de Kampot
EB 2000/71/R.20 + Add.1 + Sup.1	9 c) ii)	Chine: Projet de lutte contre la pauvreté dans le Guangxi occidental
EB 2000/71/R.21 + Add.1 + Sup.1	9 c) iii)	Corée, R.P.D.: Projet de sécurité alimentaire sur les hautes terres
EB 2000/71/R.22 + Add.1 + Sup.1	9 c) iv)	Pakistan: Projet de développement dans le sud des zones tribales sous administration fédérale
EB 2000/71/R.23	9 d)	Uruguay: Programme national d'appui aux petits producteurs – Phase II (PRONAPPA II)
EB 2000/71/R.24 + Add.1 + Sup.1	9 e) ii)	Maroc: Projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province d'Al-Haouz
EB 2000/71/R.25	10 a)	Don d'assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté en vue de démarginaliser les ruraux pauvres en leur donnant accès aux actifs productifs: don destiné à l'élargissement du mécanisme de potentialisation des communautés et au financement des coûts de fonctionnement de son secrétariat
EB 2000/71/R.26	10 b)	Don d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI - Réseau international de recherche sur le bambou et le rotin (INBAR): Développement et diffusion de technologies à l'intention des petits producteurs de bambou et de rotin – Phase II
EB 2000/71/R.27	10(c)	Don d'assistance technique en faveur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour un programme visant à améliorer les capacités techniques des organisations locales à appuyer des projets d'investissement rural en Amérique centrale, au Mexique et au Panama
EB 2000/71/R.28 + Add.1 + Add.2 + Add.3	11	Activités prévues au titre des projets 2000-2001

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2000/71/R.29	12	Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
EB 2000/71/R.30	13	Rapport de situation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
EB 2000/71/R.31	14 a)	Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs
EB 2000/71/R.32	14 b)	Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs
EB 2000/71/R.33	10 b)	Don d'assistance technique en faveur du Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD) pour le programme de recherche appliquée sur l'utilisation de l'eau saumâtre/salée en Afrique du Nord
EB 2000/71/R.34	4 d)	Règlement des arriérés de la République du Congo
EB 2000/71/R.35	9 e) i)	Égypte: Mémorandum du Président: Projet de développement rural de la région du Sohag – Report de la date d'entrée en vigueur du prêt (prêt n° 484-EG)
EB 2000/71/R.36	14 c)	Nomination du Président: période transitoire précédant l'entrée en fonction du Président – Proposition des coordonnateurs des listes du FIDA (Note du secrétariat)
EB 2000/71/R.37	3 b)	Situation des ressources du FIDA à la fin de l'année 2000
EB 2000/71/R.38	10 d)	Don au titre du Programme de coopération élargie (PCE) FIDA/ONG à World Vision pour le projet relatif au bassin hydrographique du Bobonaro au Timor oriental
EB 2000/71/R.39	3 a)	Parachèvement de la résolution 119/XXIV sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2000/71/R.40	14 d)	Demande d'admission en qualité de membre non originaire
EB 2000/71/INF.1		Arrangements pour la soixante et onzième session du Conseil d'administration

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2000/71/INF.2/Rev.1		Liste des fonctionnaires du FIDA chargés de la préparation des propositions de prêt, de don et de contribution à l'Initiative PPTE qui seront présentées à la soixante et onzième session du Conseil d'administration
EB 2000/71/INF.3		Lancement du rapport sur la pauvreté rurale 2001
EB 2000/71/INF.4		Sultanat d'Oman – Projet de gestion des ressources communautaires
EB 2000/71/INF.5		Rapport sur l'affectation des provisions constituées au titre du budget du FIDA pour 2000
EB 2000/71/INF.6/Rev.1		Liste des participants à la soixante et onzième session du Conseil d'administration
EB 2000/71/INF.7		Accord de coopération avec l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles (AAAID)



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante et onzième session
Rome, 6-7 décembre 2000

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cinquième reconstitution des ressources du FIDA
 - a) État des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Situation des ressources du FIDA à la fin de l'année 2000
4. Questions financières
 - a) État des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2000
 - c) Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts
 - d) Règlement des arriérés de la République du Congo
 - e) Politique du FIDA en matière de tirage et échéanciers de paiement
 - f) Programme de travail et budget du FIDA pour 2001
 - g) Rapport du Comité de vérification des comptes
5. Schéma détaillé du programme de reconfiguration des processus
6. Cofinancement de projets par le biais du marché
7. Ressources disponibles pour engagement
8. Participation du FIDA à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)



9. Propositions de projets et programmes présentées au Conseil d'administration pour examen
- a) Afrique I
Sénégal: Projet d'organisation et de gestion villageoises - Phase II
 - b) Afrique II
 - i) Kenya: Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre
 - ii) Madagascar: Projet de mise en valeur du haut bassin du Mandraré – Phase II
 - iii) Ouganda: Programme national de services de conseils agricoles
 - iv) Tanzanie, République-Unie de: Programme de services financiers ruraux
 - c) Asie et Pacifique
 - i) Cambodge: Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et de Kampot
 - ii) Chine: Projet de lutte contre la pauvreté dans le Guangxi occidental
 - iii) Corée, R.P.D.: Projet de sécurité alimentaire sur les hautes terres
 - iv) Pakistan: Projet de développement dans le sud des zones tribales sous administration fédérale
 - d) Amérique latine et Caraïbes
Uruguay: Programme national d'appui aux petits producteurs - Phase II (PRONAPPA II)
 - e) Proche-Orient et Afrique du Nord
 - i) Égypte: Mémoire du Président: Projet de développement rural de la région de Sohag - Report de la date d'entrée en vigueur du prêt (prêt n° 484-EG)
 - ii) Maroc: Projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province d'Al-Haouz
10. Propositions de dons d'assistance technique présentées au Conseil d'administration pour examen
- a) Don à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté en vue de démarginaliser les ruraux pauvres en leur donnant accès aux actifs productifs: don destiné à l'élargissement du mécanisme de potentialisation des communautés et au financement des coûts de fonctionnement de son secrétariat
 - b) Dons d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
 - c) Don d'assistance technique en faveur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour un programme visant à améliorer les capacités techniques des organisations locales à appuyer des projets d'investissement rural en Amérique centrale, au Mexique et au Panama
 - d) Don au titre du Programme de coopération élargie (PCE) à World Vision pour le projet relatif au bassin hydrographique du Bobonaro au Timor oriental



ANNEXE III

11. Activités prévues au titre des projets
12. Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
13. Rapport de situation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
14. Autres questions
 - a) Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs
 - b) Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs
 - c) Nomination du Président: période transitoire précédant l'entrée en fonction du Président
 - d) Demande d'admission en qualité de membre non originaire
 - e) Suite donnée à l'Assemblée du Millénaire
 - f) Sommet mondial de l'alimentation – cinq ans après
 - g) Rapport sur les locaux du siège du FIDA
 - h) Approbation de la diffusion des documents